



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 10 JUILLET 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 25
Nombre de représentés : 11
Nombre de votants : 36

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le mardi dix juillet,
le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie,
après convocation légale sous la présidence de M.
Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Sergio Erapa 10^{ème} adjoint.

OBJET

Affaire n°2018-088

**RESTAURATION DE MUNICIPALE
DE LA VILLE DE LE PORT**

**MODIFICATION DE LA GRILLE
TARIFAIRE**

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal
Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie
Mourgaye 5^{ème} adjointe, Mme Cala M'Rhéhour
6^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 8^{ème} adjoint,
M. Sergio Erapa 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef,
M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain
Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Catherine
Gossard, Mme Dorisca Tiburce, Mme Karine Infante,
Mme Mikaëla Latra, M. Romuald Tanguy, Mme Sabine
Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot,
M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, M. Patrick
Jardinot, Mme Valérie Auber.

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal
a été faite le 2 juillet 2018 et affichée le
3 juillet 2018.

- le compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
le : 16 JUIL 2018

Absents représentés : Mme Annick Le Toullec
7^{ème} adjointe (par M. Sergio Erapa 10^{ème} adjoint),
M. Armand Mouniata 9^{ème} adjoint (par M. Jean Claude
Maillot 8^{ème} adjoint), M. Wilfrid Cerveaux 11^{ème} adjoint
(par M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint), M. Faustin
Galaor (par Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe),
M. Ludovic Latra (par M. Jean-Paul Babef), Mme
Sonia Bitaut (par Mme Brigitte Laurestant), M. Jean-
Hubert M'Simbona (par M. Bernard Robert
3^{ème} adjoint), Mme Karine Mounien (par Mme
Catherine Gossard), M. Brandon Incana (par M. Alain
Iafar), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean-Bernard
Gaillac), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Mikaëla
Latra).

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Mémouna Patel à
17h12, Mme Cala M'Rhéhour 6^{ème} adjointe à 17h13.

Départ (s) en cours de séance : Mme Dorisca Tiburce
à 18h04, Mme Cala M'Rhéhour 6^{ème} adjointe à 18h39,
M. Sergio Erapa 10^{ème} adjoint à 19h08.

Absent (s): Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Hary
Auber, M. Patrice Payet.

.....
.....

Affaire n°2018-088

**RESTAURATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE LE PORT
 MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu la délibération du 1^{er} septembre 2015, relatif à la tarification du service de restauration municipale pour l'année 2015-2016,

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires Générales » et « Politique Educative Scolaire et Associative » en date du 20 juin 2018,

Vu le rapport présenté en séance du 10 juillet 2018 relatif à la tarification du service de restauration municipale pour l'année 2018-2019,

Après avoir délibéré et à la majorité (4 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot, Mme Sabine Le Toullec, Mme Firose Gador),

DECIDE

Article 1 : d'approuver la nouvelle grille tarifaire de la restauration municipale applicable à compter de la rentrée scolaire d'août 2018 figurant dans le tableau ci-après :

	Anciens tarifs			Nouveaux tarifs applicables à la rentrée scolaire d'août 2018		
	Tranche	Catégorie	Tarif unitaire	Tranche	Catégorie	Tarif unitaire
TARIFS SCOLAIRES	QF 1	< 244.99€	0.17 €	QF 1	< 244.99 €	0.17 €
	QF 2	245.00 € > 305.99 €	1.15 €	QF 2	245.00 € > 305.99 €	0.76 €
	QF 3	306.00 € > 381.99 €	1.44 €	QF 3	306.00 € > 457.99 €	1.14 €
	QF 4	382.00 € > 457.99 €	1.60 €			
	QF 5	458.00 € > 534.99 €	2.32 €	QF 4	458.00 € > 590.99 €	1.77 €
	QF 6	535.00 € > 610.99 €	2.48 €			
	QF 7	611.00 € > 686.99 €	2.88 €	QF 5	591.00 € > 762.99 €	2.29 €
	QF 8	687.00 € > 762.99 €	3.04 €			
	QF 9	763.00 € > 1 067.98 €	3.48 €	QF 6	763.00 € > 1067.99 €	3.20 €
	QF 10	Supérieur ou égal à 1067.99 €	3.60 €	QF 7	Supérieur ou égal à 1068 €	3.52 €
	Famille non domiciliée au Port quelque soit le quotient familial		4.00 €	Famille non domiciliée au Port quelque soit le quotient familial		4.00 €
				Occasionnel 1 repas hebdomadaire		4.50 €
				Occasionnel 2 repas hebdomadaire		9.00 €
AUTRES TARIFS	Associations domiciliées au Port et élèves stagiaires		4.00 €	Associations domiciliées au Port et élèves stagiaires		4.00 €
	Etablissements publics		4.00 €	Etablissements publics		4.00 €
	Autres		5.75 €	Autres		5.75 €

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


 Olivier HOARAU